

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des gains de réévaluation	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers	10 - 35

Rapport de la direction

La responsabilité de la direction pour la préparation des états financiers

Les états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'Université) qui accompagnent ce rapport sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Le résumé des principales méthodes comptables est compris à la note 2 des états financiers.

La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions touchant l'exercice courant ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices. La direction de l'Université maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et comptabilisées, et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le bureau des gouverneurs de l'Université a rencontré la direction afin de revoir les états financiers et de discuter des points importants se rattachant à la communication des informations financières ou aux contrôles internes avant qu'elle approuve les états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./LLP, des auditeurs externes indépendants, nommés par le bureau des gouverneurs. Le rapport de l'auditeur indépendant élabore leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers de l'Université.



Richard Fréchette, c.p.a., c.m.a.
Vice-recteur, administration et finance

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des gains de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 25 juin 2025

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

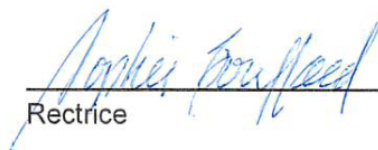
État de la situation financière

Au 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	1 982 379	97 715
Comptes à recevoir (note 5)	4 167 273	6 700 851
Placements (note 6)	35 461 386	32 421 516
	41 611 038	39 220 082
Passifs		
Comptes à payer et frais courus (note 7)	6 307 055	5 097 817
Contributions reportées (note 8)	6 955 342	6 667 134
Emprunts (note 9)	10 829 581	10 351 101
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	1 820 542	1 628 040
	25 912 520	23 744 092
Actifs financiers nets avant les placements en dotation	15 698 518	15 475 990
Placements en dotation (note 6)	27 704 415	25 281 222
Actifs financiers nets	43 402 933	40 757 212
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 11)	37 914 262	37 481 632
Frais payés d'avance	585 716	320 024
	38 499 978	37 801 656
Excédent accumulé (note 18)	81 902 911	78 558 868
Composition de l'excédent accumulé		
Investi en immobilisations	26 180 008	26 245 121
Affecté d'origine interne (note 19)	20 865 347	21 407 374
En dotation (note 12)	20 909 193	20 365 354
Non affecté	1 383 342	1 381 207
	69 337 890	69 399 056
Excédent accumulé lié aux activités	12 565 021	9 159 812
	81 902 911	78 558 868

Engagements et éventualité (note 14)

Approuvé au nom du Bureau des gouverneurs :


Présidente


Rectrice

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2025	2024
	Budget		
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions			
Province du Manitoba	25 309 014	24 334 301	23 704 117
Gouvernement du Canada	5 911 118	6 622 055	6 637 687
Droits de scolarité	7 350 000	8 245 570	7 087 980
Revenus de placement (note 6)	2 134 976	2 126 279	1 897 121
Loyers et stationnement	965 430	1 027 485	987 789
Dons autres qu'en dotation	589 840	549 266	801 375
Autres revenus	2 707 233	1 940 644	2 013 112
	44 967 611	44 845 600	43 129 181
Dépenses (note 17)			
Enseignement	24 097 184	22 500 468	21 121 408
Exploitation et entretien des installations	4 962 535	4 972 992	4 583 866
Soutien institutionnel	5 424 440	6 507 646	4 690 958
Services académiques et soutien aux étudiants	4 983 443	4 865 842	4 456 847
Technologies de l'information	2 689 259	2 167 053	1 875 696
Engagements internes et externes	3 103 512	3 401 438	4 245 950
Recherche	1 435 038	1 035 166	987 470
	46 695 411	45 450 605	41 962 195
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 727 800)	(605 005)	1 166 986
Contribution en dotation			
Dons en dotation (note 12)	436 000	311 185	435 398
Revenu net des placements en dotation (note 6)	60 000	232 654	185 516
	496 000	543 839	620 914
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(1 231 800)	(61 166)	1 787 900
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	69 399 056	69 399 056	68 291 156
Ajustement de transition (note 3)	-	-	(680 000)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice - redressé	69 399 056	69 399 056	67 611 156
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	68 167 256	69 337 890	69 399 056

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2025	2024
	Budget		
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(1 231 800)	(61 166)	1 787 900
Variation des immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	(2 997 850)	(2 245 279)	(1 706 542)
Amortissement des immobilisations	1 893 300	1 812 649	1 696 674
Variation nette des immobilisations	(1 104 550)	(432 630)	(9 868)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation des frais payés d'avance		(265 692)	44 018
Gains nets de réévaluation de l'exercice		3 405 209	3 756 885
Variation nette des autres actifs non financiers		3 139 517	3 800 903
Augmentation des actifs financiers nets		2 645 721	5 578 935
Actifs financiers nets au début de l'exercice		40 757 212	35 858 277
Ajustement de transition (note 3)		-	(680 000)
Actifs financiers nets au début de l'exercice - redressé		40 757 212	35 178 277
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		43 402 933	40 757 212

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>9 159 812</u>	<u>5 402 927</u>
Gains nets non-réalisés attribuables aux placements cotés sur un marché actif	4 555 489	4 423 820
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	<u>(1 150 280)</u>	<u>(666 935)</u>
Gains nets de réévaluation de l'exercice	<u>3 405 209</u>	<u>3 756 885</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>12 565 021</u>	<u>9 159 812</u>
Composition des gains de réévaluation cumulés		
Placements	6 982 780	5 114 706
Placements en dotation (note 12)	<u>5 582 241</u>	<u>4 045 106</u>
	<u>12 565 021</u>	<u>9 159 812</u>

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(61 166)	1 787 900
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 812 649	1 696 674
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	58 138	50 482
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(9 230 470)	(7 267 134)
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(1 150 280)	(666 935)
	(8 571 129)	(4 399 013)
Variation nette des actifs et passifs reliés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	2 533 578	(1 878 633)
Comptes à payer et frais courus	1 209 238	(2 242 209)
Frais payés d'avance	(265 692)	44 018
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	134 364	-
	(4 959 641)	(8 475 837)
Activités de financement		
Ajout des emprunts	850 000	890 700
Remboursement des emprunts	(371 520)	(345 961)
Contributions reportées - apports reçus	9 518 678	8 327 176
	9 997 158	8 871 915
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(2 245 279)	(1 706 542)
Autres activités d'investissement		
Cession (acquisition) nette de placements	(21 516)	1 684 473
Acquisition nette de placements en dotation	(886 058)	(873 279)
	(907 574)	811 194
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	1 884 664	(499 270)
Encaisse au début de l'exercice	97 715	596 985
Encaisse à la fin de l'exercice	1 982 379	97 715

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Organisation

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface (C.P.L.M. c. U150). L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Seule université francophone dans l'Ouest canadien, l'Université de Saint-Boniface offre une éducation collégiale et universitaire qui favorise le développement du plein potentiel de sa population étudiante, tout en contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement de la francophonie du Manitoba et d'ailleurs.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour la préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants inscrits d'actifs et de passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction au fur et à mesure qu'elle dispose de renseignements supplémentaires. Les postes sujets à ces estimations comprennent les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et frais courus, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les immobilisations.

c) Instruments financiers

Juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés, le cas échéant, étant présentées dans l'état des gains de réévaluation. Lorsque les gains et pertes sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus ainsi que les emprunts. Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la déduction des pertes de valeur dans le cas des actifs financiers. La réduction de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. À la date de chaque état de la situation financière, les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, de la cession ou de l'émission d'instruments financiers sont passés en dépenses dans le cas des instruments réévalués à la juste valeur, ou imputés aux instruments financiers dans le cas des instruments évalués au coût après amortissement.

d) Comptabilisation des revenus

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Subventions gouvernementales, dons et apports (suite)

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Droits de scolarité, loyers et stationnement, autres revenus

L'Université doit constater les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation lorsqu'elle remplit (à un moment précis) ou à mesure qu'elle remplit (progressivement) l'obligation de prestation, soit lorsque le payeur a le contrôle des avantages associés aux biens ou services promis.

(a) L'Université comptabilise les droits de scolarité au fur et à mesure que les cours sont dispensés et que l'obligation de performance est remplie.

(b) L'Université comptabilise les revenus de loyers pour les résidences, salles diverses, stationnement lorsque les services sont rendus et si le montant à recevoir fait l'objet d'une estimation raisonnable et la réception est raisonnablement assurée.

(c) Les autres revenus comprennent, entre autre, des frais divers (attestation, relevé de note, amendes, casiers, billets, tests de compétences linguistiques, etc.), des frais d'adhésion, des ventes de livres, et de matériel didactique et des revenus de contrats divers (principalement des remboursements de frais de charge de cours et formations).

L'Université comptabilise les frais divers, des ventes de livres et de matériel didactique au moment de la vente.

L'Université comptabilise les revenus de contrats divers et des frais d'adhésion au fur et à mesure que les cours sont dispensés ou que l'obligation de performance est remplie.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université. Cette catégorie comprend les immobilisations et les frais payés d'avance.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et font l'objet d'un amortissement calculé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint l'Université à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (suite)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

h) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés: jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

- i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

Congés rémunérés: autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

- j) Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes universitaires et collégiaux en vigueur ainsi que la formation continue.

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations et le développement des infrastructures. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations, la dépense de désactualisation, ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Dépenses par fonction (suite)

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le Bureau de la vie étudiante, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

k) Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

3. Première application de la norme comptable pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Le 1^{er} avril 2023, l'Université a adopté la norme comptable pour le secteur public, chapitre SP 3400, Revenus. Cette norme a été adoptée selon l'application prospective. Conformément aux dispositions de la norme, l'Université avait apporté des changements à ses états de la situation financière, des résultats et de la variation des actifs financiers nets sur l'exercice terminé le 31 mars 2024. L'effet de cette première application s'était traduit par une augmentation des contributions reportées et une diminution de l'excédent accumulé de 680 000 \$ au 1^{er} avril 2023.

4. Marge de crédit

L'Université détient une marge de crédit autorisée au montant de 3 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de 4,95 % (7,20 % au 31 mars 2024) et est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang sur les actifs excluant les immobilisations. Au 31 mars 2025 et 2024, la marge de crédit n'a pas été utilisée.

5. Comptes à recevoir

	2025	2024
	\$	\$
Gouvernement du Canada	3 604 579	5 938 028
Province du Manitoba	118 308	1 117
Étudiants	215 823	177 527
Autres	369 470	659 689
Provision pour créances douteuses	(140 907)	(75 510)
	4 167 273	6 700 851

6. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Placements - fonctionnement général	35 461 386	32 421 516
Placements en dotation	27 704 415	25 281 222
	63 165 801	57 702 738

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

6. Placements (suite)

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante:

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	1 638 300	1 402 756
Titres à revenus fixes	18 965 011	17 829 187
Actions canadiennes	6 521 859	5 770 374
Actions américaines	10 465 145	9 754 618
Actions étrangères	5 317 331	4 631 590
Actions de marchés émergents	6 093 984	5 515 526
Placements alternatifs	8 302 461	7 431 568
Autres placements	5 861 710	5 367 119
	63 165 801	57 702 738

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux de 1,10 % à 5,60 % (1,10 % à 5,60 % en 2024) et viennent à échéance entre septembre 2025 et décembre 2051.

Les revenus de placements, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous:

	2025			2024
	Fonctionnement général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	260 818	86 205	347 023	338 287
Dividendes	481 525	380 105	861 630	1 077 415
Gains nets réalisés	664 134	486 146	1 150 280	666 935
	1 406 477	952 456	2 358 933	2 082 637

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

7. Comptes à payer et frais courus

	2025	2024
	\$	\$
Dûs aux employés	5 398 813	4 180 693
Comptes à payer - fournisseurs	908 242	917 124
	6 307 055	5 097 817

8. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés aux revenus.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2025				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	4 888 109	630 000	345 223	803 802	6 667 134
Apports reçus	8 046 871	17 000	386 624	1 068 183	9 518 678
Constatation aux revenus	(7 869 487)	-	(325 817)	(1 035 166)	(9 230 470)
Variation nette	177 384	17 000	60 807	33 017	288 208
Solde à la fin	5 065 493	647 000	406 030	836 819	6 955 342

	2024				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 164 128	615 000	308 637	839 327	4 927 092
Ajustement de transition (note 3)	680 000	-	-	-	680 000
Solde au début redressé	3 844 128	615 000	308 637	839 327	5 607 092
Apports reçus	6 725 370	15 000	634 861	951 945	8 327 176
Constatation aux revenus	(5 681 389)	-	(598 275)	(987 470)	(7 267 134)
Variation nette	1 043 981	15 000	36 586	(35 525)	1 060 042
Solde à la fin	4 888 109	630 000	345 223	803 802	6 667 134

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

9. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 10 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2032 à 2064. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 2,50 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 491 709 \$ (458 558 \$ en 2024) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2026	387 859	502 398	890 257
2027	388 164	484 234	872 398
2028	388 487	467 260	855 747
2029	388 829	447 862	836 691
2030	393 104	433 587	826 691
Par la suite	8 883 138	5 048 037	13 931 175
	10 829 581	7 383 378	18 212 959

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Université sont basées sur la meilleure estimation de la direction des coûts futurs de remédiation de l'amiante dans ses immeubles. Le total estimé de l'obligation non actualisées au 31 mars 2025 est 2 584 111 \$. Basé sur la vie utile des immeubles, cette remédiation est prévue entre 2039 à 2066, ou lors de la vente de l'immeuble. L'Université a appliqué un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % en 2024) et un taux d'actualisation de 3,20 % (3,20 % en 2024) pour calculer la valeur actuelle nette de l'obligation. La dépense de désactualisation de l'obligation est comptabilisée dans l'état des résultats.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	1 628 040	1 577 558
Augmentation de l'obligation	134 364	-
Dépense de désactualisation	58 138	50 482
Solde à la fin	1 820 542	1 628 040

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

11. Immobilisations

							2025
							Total
							\$
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	812 718	50 909 968	966 212	10 567 558	4 036 956	-	67 293 412
Acquisitions	300 137	1 445 779	-	465 626	33 737	-	2 245 279
Disposition	-	-	-	(22 706)	-	-	(22 706)
Solde à la fin	1 112 855	52 355 747	966 212	11 010 478	4 070 693	-	69 515 985
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	17 156 902	710 861	8 334 101	3 609 916	-	29 811 780
Amortissement	-	1 241 483	48 311	408 108	114 747	-	1 812 649
Disposition	-	-	-	(22 706)	-	-	(22 706)
Solde à la fin	-	18 398 385	759 172	8 719 503	3 724 663	-	31 601 723
Valeur comptable nette	1 112 855	33 957 362	207 040	2 290 975	346 030	-	37 914 262

							2024
							Total
							\$
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	651 272	46 575 374	966 212	9 814 688	3 595 007	4 004 109	65 606 662
Acquisitions	161 446	785 672	-	322 564	436 860	-	1 706 542
Disposition	-	-	-	(19 792)	-	-	(19 792)
Transfert	-	3 548 922	-	450 098	5 089	(4 004 109)	-
Solde à la fin	812 718	50 909 968	966 212	10 567 558	4 036 956	-	67 293 412
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	15 969 491	662 550	7 970 806	3 532 051	-	28 134 898
Amortissement	-	1 187 411	48 311	383 087	77 865	-	1 696 674
Disposition	-	-	-	(19 792)	-	-	(19 792)
Solde à la fin	-	17 156 902	710 861	8 334 101	3 609 916	-	29 811 780
Valeur comptable nette	812 718	33 753 066	255 351	2 233 457	427 040	-	37 481 632

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

12. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	24 410 460	22 166 200
Revenus de placements réinvestis	232 654	185 516
Gains nets de réévaluation	1 537 135	1 623 346
Dons en dotation pour l'année	311 185	435 398
 Solde à la fin	 26 491 434	 24 410 460
 Solde à la fin est composé de :		
Excédent accumulé - fin de l'exercice	20 909 193	20 365 354
Gains de réévaluation cumulés	5 582 241	4 045 106
 Solde à la fin	 26 491 434	 24 410 460

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

13. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la Loi sur les prestations de pension (Manitoba) et à la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 se sont élevées à 1 730 629 \$ (1 715 795 \$ en 2024) et sont inscrites à titre de dépense à l'état des résultats.

14. Engagements et éventualité

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (« CURIE »), une coopérative d'autoassurance qui comprend plus de 75 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

15. Droits contractuels

L'Université a conclu des contrats de bail pour la location de certaines salles et de bureaux. Le total mensuel de ces contrats se chiffre à 16 700 \$ et viennent à échéance entre le 31 juillet 2025 et le 30 juin 2026.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

16. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 982 379	-	1 982 379	97 715
Comptes à recevoir	-	4 167 273	4 167 273	6 700 851
Placements - fonctionnement général	35 461 386	-	35 461 386	32 421 516
Placements en dotation	27 704 415	-	27 704 415	25 281 222
Comptes à payer et frais courus	-	6 307 055	6 307 055	5 097 817
Emprunts	-	10 829 581	10 829 581	10 351 101

Hierarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable:

- Niveau 1: Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2: Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3: Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

16. Instruments financiers (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 982 379	-	-	1 982 379
Placements - fonctionnement général	16 994 477	18 466 909	-	35 461 386
Placements en dotation	13 042 142	14 662 273	-	27 704 415
	32 018 998	33 129 182	-	65 148 180

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	97 715	-	-	97 715
Placements - fonctionnement général	15 231 909	17 189 607	-	32 421 516
Placements en dotation	11 842 955	13 438 267	-	25 281 222
	27 172 579	30 627 874	-	57 800 453

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque.

L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

16. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers.

L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2025	2024
	\$	\$
Moins de 90 jours	66 448	58 114
90 jours à un an	256 828	319 306
Plus de un an à 5 ans	2 015 087	1 655 839
Plus de 5 ans à 10 ans	2 675 211	2 639 956
Plus de 10 ans	2 878 143	2 587 526
Sans échéance	11 073 294	10 568 446
	18 965 011	17 829 187

	2025	2024
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	18 965 011	17 829 187
Placements non associés à un taux d'intérêt	44 200 790	39 873 551
Solde à la fin	63 165 801	57 702 738

Au 31 mars 2025, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 256 000 \$ (587 000 \$ au 31 mars 2024).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

16. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2025, l'Université est exposée au risque de change en raison des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1,00 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 161 000 \$ (147 000 \$ au 31 mars 2024). Dans les faits, les résultats pourraient être différents de cette analyse de sensibilité.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

17. Dépenses par objet

	Budget	2025	2024
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	31 415 955	31 254 480	28 922 703
Matériel et autres	10 340 287	9 464 829	8 695 143
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 893 300	1 870 787	1 747 156
Services publics	888 780	873 220	810 606
Déplacements et conférences	1 039 548	851 353	724 019
Bourses et prix	1 117 541	1 135 936	1 062 568
	46 695 411	45 450 605	41 962 195

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

18. Excédent accumulé

	2025				
	Investi en immobilisation	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	26 245 121	21 407 374	20 365 354	1 381 207	69 399 056
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 075 249)	-	-	470 244	(605 005)
Dons en dotation	-	-	311 185	-	311 185
Revenu net des placements en dotation	-	-	232 654	-	232 654
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	744 473	-	(744 473)	-
Allocations pour projets futurs	-	(9 000)	-	9 000	-
Financement de projets	-	(521 000)	-	521 000	-
Acquisition d'immobilisations	1 010 136	(756 500)	-	(253 636)	-
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(65 113)	(542 027)	543 839	2 135	(61 166)
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	26 180 008	20 865 347	20 909 193	1 383 342	69 337 890
Gains de réévaluation cumulés	-	-	5 582 241	6 982 780	12 565 021
Excédent accumulé	26 180 008	20 865 347	26 491 434	8 366 122	81 902 911

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

18. Excédent accumulé (suite)

	2024				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	26 163 273	20 323 421	19 744 440	2 060 022	68 291 156
Ajustement de transition (note 3)	-	-	-	(680 000)	(680 000)
Excédent accumulé lié aux activités au début-reddressé	26 163 273	20 323 421	19 744 440	1 380 022	67 611 156
Excédent (déficit) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 120 378)	-	-	2 287 364	1 166 986
Dons en dotation	-	-	435 398	-	435 398
Revenu net des placements en dotation	-	-	185 516	-	185 516
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	211 953	-	(211 953)	-
Allocations pour projets futurs	-	1 360 000	-	(1 360 000)	-
Acquisition d'immobilisations	1 202 226	(488 000)	-	(714 226)	-
Excédent de l'exercice lié aux activités	81 848	1 083 953	620 914	1 185	1 787 900
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	26 245 121	21 407 374	20 365 354	1 381 207	69 399 056
Gains de réévaluation cumulés	-	-	4 045 106	5 114 706	9 159 812
Excédent accumulé	26 245 121	21 407 374	24 410 460	6 495 913	78 558 868

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 3,70 % (1,00 % en 2024). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix

Les revenus financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures/appariement de dons

Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques

Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;
- Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

Projets d'immobilisations

Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services

Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

	2025					2024
	Bourses et prix	Campagnes futures/ appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	-	-	-	-	-	-
Virements						
Intérêts aux soldes internes	135 829	45 585	90 051	344 469	128 539	744 473
Allocations pour projets futurs	-	-	-	(9 000)	-	(9 000)
Financement de projets	-	-	-	(521 000)	-	(521 000)
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	(756 500)	-	(756 500)
	135 829	45 585	90 051	(942 031)	128 539	(542 027)
Solde au début de l'exercice	3 671 062	1 232 030	2 433 800	10 596 461	3 474 021	21 407 374
Soldes à la fin de l'exercice	3 806 891	1 277 615	2 523 851	9 654 430	3 602 560	20 865 347